



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 23 septembre 2023 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en Mairie de Raray, sous la présidence de Monsieur de La Bédoyère Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire

Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe

Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fournière, M. Bruno Lagache, M. Jean-Raynald Troitin, Conseillers

Compte rendu précédent du 28 juin 2023 :

Des modifications ont été proposées au compte rendu initial.

Celui-ci sera rectifié et validé par M. le Maire

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Belguerras

Martine a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Aide sociale (budget communal)

Depuis la loi NOTRe (art L123-4 du CASF) une commune de moins de 1500 habitants n'a plus obligation d'avoir un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

La commune a donc réintégré la ligne comptable au budget communal.

M. le Maire propose de créer un poste « aide sociale » au budget communal.

Principalement attribuées par les communes, les aides sociales facultatives (dites secours d'urgence), visent à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se loger, de se nourrir, se chauffer etc.

Le Conseil Municipal accepte pour cette année 2023, l'attribution d'une aide d'un montant de 1 200.00 € à une famille de la commune en grande difficulté, par le paiement d'une partie de ses dettes directement aux créanciers (essentiellement chauffage).

Adopté à l'unanimité

2. Salle d'exposition

La salle d'exposition recevra le lundi soir un cours de yoga.

Le groupe déjà composé dans un autre lieu, est composé d'environ 10 personnes.

Les conditions d'utilisation :

- Horaires, chauffage (prévu 19°), électricité, tarif de location, etc.

seront définies par une convention et une consultation auprès de notre Cie d'assurance, :

Cette salle pourra, dès 2024, prévoir des travaux d'isolation thermiques subventionnables (fenêtres – plafond)

Adopté à l'unanimité

3. Remboursement de frais

Mme Bonte présente sa note de frais pour différents déplacements et frais pour les besoins de la commune

Montant : 227.40 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

PLU

Une réunion concernant le PLU se tiendra le 9 octobre 2023 à 17h30 en mairie.

Objet : faire le point avec la Sté ARVAL, M. Thimonier, et les différents intervenants ayant participé à l'élaboration du PLU, ainsi que les élus concernés, pour l'application de la modification n°3.

Prévoir ensuite une réunion avec les nouveaux propriétaires de la rue des jardins potagers.

Véolia – rapport annuel du délégataire 2022

Facture annuelle type complète pour une commune ayant consommé 120 m3 et doté d'un compteur de 15 mm diamètre

Facture 120 m3 - Raray	m3	Prix au 1/1/2023	Montant au 1/1/2022	Montant au 1/1/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			332.64	411.29	23.64%
Part délégataire			94.39	101.04	7.05%
Abonnement			17.78	19.04	7.09%
Consommation	120	0.6833	76.61	82.00	7.04%
Part syndicale			228.00	300.00	31.58%
Consommation	120	2.5000	228.00	300.00	31.58%
Préversion des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0854	10.25	10.25	0.00%
Organismes publics et TVA			71.47	75.79	6.04%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0.4200	50.40	50.40	0.00%
TVA			21.07	25.39	20.50%
Total TTC €			404.11	487.08	20.53%

Données consommateurs - Raray	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	158	150	140	132	- 5.7%
Nombre d'abonnés (clients)	76	77	73	73	0.0%
Volume vendu (m3)	11 544	12 389	11 719	12 137	3.6%

Eaux pluviales village

Lors du conseil municipal un point a été fait sur l'avancement de l'étude lancée sur les problèmes de ruissèlement des eaux sur la commune de Raray :

Nous avons été contactés par la société Colas pour un rendez-vous en mairie le 22 septembre 2023 à 9h portant sur la présentation de leur devis.

Il nous a été récemment signalé un problème d'inondation lors de forts orages sous une porte de garage sis 4 rue du Son. Ce point n'ayant jamais été évoqué auparavant, il y aura lieu de faire un complément au devis Eurovia et Colas.

La Ste Eurovia devait faire passer leur géomètre fin de semaine 37 pour prise de points de niveaux et établissement d'un plan devant mentionner les avaloirs, les puits d'infiltrations etc.

Ce plan entrainera la confirmation du devis.

Nous sommes à ce jour toujours dans l'attente d'un retour de leur part.

Après la réunion du conseil, nous avons procédé à un tour du village en compagnie de deux élus afin de définir avec certitude tous les points devant être ajoutés au devis, une quarantaine de photos a été prise pour l'établissement d'un support photos qui sera remis au plus vite aux entreprises pour établissement d'un devis plus complet, celui-ci prendra en compte :

- 1) problème caniveaux rue du Son,
- 2) écoulement des eaux (rabotage d'enrobés, remise à niveau de bordures grés, remise à niveau de caniveaux pavés, mise en place de pavés au droit des caniveaux sans pavé ou en béton, mise en place d'avaloir, création de puits d'infiltrations et bouchement de l'évacuation allant sur une propriété privée.
- 3) alignement des enrobés tant que possible avec les caniveaux pavés.

Signalisation rue du Manoir

Un rendez-vous avec l'UTD (Unité Territoriale Départementale - Conseil départemental de l'Oise) le 8 septembre 2023, nous a permis de déterminer le type précis de signalisation préconisé pour le ralentissement de la circulation de la rue du Manoir.

Sur les emplacements, déjà prévus à cet effet, pose de panneaux (flèche bleue) rétractables posés directement au sol,

Classe 2 (réfléchissants dit « nid d'abeille »)

Panneaux B21, hauteur 766 mm, largeur 476 mm, prof 84 mm

Fixation par tire-fond

Signalisation rue du son

Le panneau « défense de « stationner » rue du son sera remplacé par un panneau « sens interdit » (mat conservé)

Panneau B1 Gamme petite C12 sur existant

Le panneau « sens unique » rue Antoine de La Bédoyère / rue du Son sera mis en place.

Panneau C12 gamme petite C12 avec support 80/40 et fixation

Devis EUROSIGN

3 panneaux B21	à 310.00 €,	930.00 € HT.
1 panneau B1	à 135.00 €,	135.00 € HT
1 panneau C12	à 230.75 €,	230.75 € HT
Amené et replis de chantier et traitement des déchets		<u>350.00 € HT</u>
Soit total HT		1 645.75 € HT

Chicane Hameau de la Borde

2023 – Conseil Départemental – accord pour une subvention de 45 774.00 €

2024 – DETR – Il faut représenter un dossier (non accepté pour 2023)

Eclairage public par LED

Subventions

- Conseil Départemental en attente de subvention (commission octobre 2023)
- DETR – accord de subvention (07/06/2023 36%, soit 9 333.36 €).

Nous contactons la SICAE pour rajout au devis installation LED au 18 rue Antoine de La Bédoyère

Départ en retraite de Mme Monique Robquin, Secrétaire de mairie, au 1^{er} avril 2024

M. le Maire a reçu une candidate actuellement secrétaire de mairie échelon « rédactrice »

Elle pourrait être disponible trois mois avant le départ de Mme Robquin et ainsi travailler en binôme.

M. le Maire propose de la présenter au prochain conseil municipal.

CCSSO

Signification du nouveau logo de la CCSSO.

TEOM ou redevance incitative ?

Au 1^{er} janvier 2024 l'Etat impose par la loi une méthode unique d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour les communes de la CCSSO la zone RI « redevance incitative » sera supprimée, (sont concernés les anciennes communes de la CSO. La TEOM sera appliquée dès le 1^e janvier 2024 à l'ensemble des communes de la CCSSO.

Cette décision imposée contrarie les maires des communes concernés par la RI « redevance incitative », ils considèrent que cette décision et un retour en arrière, il est à noter que le RI « redevance incitative » est très difficile à appliquer pour les villes et grandes communes.

Les bios déchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités sont tenues de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des bio déchets, pour que ces déchets soient valorisés.

Calendrier des levées proposées :

Poubelle grise : 1 fois / 15 j

Poubelle jaune : 1 fois / semaine

Poubelle verte : 1 fois / semaine gratuite (plus d'abonnement)

Cérémonie du 11 novembre 2023

Le parcours prévu par les communes participant ensemble à la cérémonie du 11 novembre 2023 (/Villers St Frambourg Ognon, Yvillers/ Villeneuve sur Verberie, Brasseur, Rully et Raray) se terminera à Raray.

L'AFL prévoit un pot de l'amitié.

Glyphosate

Une étude donne le feu vert au renouvellement de l'autorisation dans l'UE.

Le glyphosate, désherbant controversé très largement utilisé dans le monde, refait parler de lui le jeudi 6 juillet 2023. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) vient de rendre les résultats d'une étude très attendue à son sujet, aussi bien par les agriculteurs que les écologistes. Et pour cause, elle doit servir de base à la Commission européenne pour décider du renouvellement, ou non, de l'autorisation de l'herbicide pour cinq ans, l'actuelle courant jusqu'au 15 décembre 2023.

A suivre ...

Fête de la Saint Nicolas

Date retenue : le 9 décembre 2023 à 16 heures dans la salle d'exposition.

Borne de recharge pour voiture électrique

La commune doit-elle prévoir une ou des bornes de rechargement (cour de l'ancienne école par exemple) ou chacun doit-il assurer son propre branchement individuel ?

Affaire à suivre.

Arrêt car scolaire

Prévoir un tableau pour l'affichage des horaires des cars (portail ex-école)

Demander aux locataires du 1 rue de la Solette de respecter les horaires d'ouvertures du portail facilitant l'attente des parents véhiculés dans la cour.

Convention Bordenergie : sujet en discussion

Commission de contrôle de la liste électorale

Renouvellement des membres :

Représentants de :

- La commune : Nicolas de La Fournière, (conseiller municipal),
- L'Etat : Amaury de Grandmaison,
- Tribunal de Grande Instance : Magali Luc ou sa fille Alexia Luc (en attente de l'arrêté nominatif)

DPE pour les locataires 2 et 2 bis rue du son :

RV en cours

Prochain conseil municipal :

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18h30

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 heures 25



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 23 septembre 2023 à 9 heures

Liste des délibérations

1. Aide sociale
Adopté à l'unanimité
2. Salle d'exposition (cours de yoga)
Adopté à l'unanimité
3. Remboursement de note de frais
Adopté à l'unanimité